

8651/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 mai 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 mai 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil à l'appui des efforts visant à prévenir et combattre la prolifération
illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions ainsi
que leurs incidences dans les Amériques**

E16767

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes